



Chèque en bois et en plus déclaré perdu!!

Par **adeline13**, le **10/03/2010** à **19:54**

Bonjour,

je vous résume un peu la situation:

mon père a vendu sa sono à notre domicile par un chèque.

Par rapport à la demande de l'acheteuse, on a attendu plus d'un mois pour le déposer

Lorsque le chèque a été déposé, il nous a donc été retourné impayé avec un certificat de non paiement de la banque

Seulement aujourd'hui nous venons de recevoir une lettre comme quoi l'acheteuse a déclaré se chèque perdu auprès de sa banque

Sans tenir compte de cette lettre, et sous conseil d'un agent municipaux et d'un conseiller de "la poste" nous lui avons envoyé un lettre recommandée avec accusé de réception comme quoi elle doit effectuer le paiement soit en espèces soit en mandat cash.

à part ça on ne sait pas quoi faire de plus, on a besoin de conseils!! HELP PLEASE

De plus, par curiosité, est-il vraiment possible que l'acheteuse devienne interdite bancaire??

merci d'avance

adeline

Par **chris_idv**, le **15/03/2010** à **11:30**

Bonjour,

Portez plainte pour escroquerie si vous pouvez prouver que votre père était effectivement

propriétaire de la sono (copie ou original de l'ancienne facture d'achat).

Le fait que l'acheteuse ait demandé d'attendre un mois avant d'encaisser le chèque aurait du vous alerter sur le fait que sa situation était douteuse.

De vous à moi il faut être extrêmement "naïf" (je reste poli) pour accepté un paiement par chèque sans signer en même temps un contrat de vente écrit en bonne et due forme, avec photocopie de la pièce d'identité de l'acheteur...

Cordialement,